

**CONSEIL LEGISLATIF,**

*Vendredi, 10e. Février, 1832.*

**ORDONNE'**, Que l'Index aux Statuts depuis l'Année Mil huit cent vient-sept, inclusivement, jusqu'à la Session actuelle soit préparé par le Greffier en Loi de cette Chambre, traduit en Français et Imprimé dans les deux Langues sous sa direction.

Attesté,

**CHARLES DE LERY,**

Assistant Greffier, C. I.